



Simplification des horodateurs

Depuis l'installation des nouveaux horodateurs intelligents, certaines voix mécontentes se sont fait entendre, considérant le nouveau système comme trop compliqué. La Ville de Bruxelles, malgré les dizaines de milliers de transactions correctement effectuées, a donc décidé de modifier certains aspects pratiques concernant l'encodage des données.

Si les principes restent identiques, à savoir que l'utilisation de la carte bancaire et l'encodage de la plaque minéralogique sont toujours obligatoires, l'interface d'accueil est dorénavant plus simple d'utilisation.

De fait, des vidéos didactiques indiquent désormais à l'utilisateur quelles sont les étapes à suivre, pas à pas et avec des schémas explicites.

Si la polémique ne concernait qu'une infime partie des paiements de stationnement, elle devrait, dès aujourd'hui, être totalement oubliée.



Bienvenue à Bruxelles

ZONE VERTE

**STATIONNEMENT PAYANT
DU LUNDI AU SAMEDI INCLUS,
9H00-13H30 ET 13H30-18H00.**

**Ticket gratuit
15 minutes**

(1 ticket par
immatriculation par période,
matin - après-midi)

**15 minutes gratuits
+ stationnement
court terme
max. 3 heures**

**Paiement:
uniquement cartes
bancaires.**



Sans ticket ou permis
valable: retribution €25,00,
matin - après-midi.

**SAISIE D'IMMATRICULATION
OBLIGATOIRE**

B 1-ABC-234

**POUR CONTINUER,
APPUYEZ SUR UNE
TOUCHE QUELCONQUE
DU CLAVIER**



français ▶ néerlandais ▶ anglais ▶ allemand

 PARKEON